

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

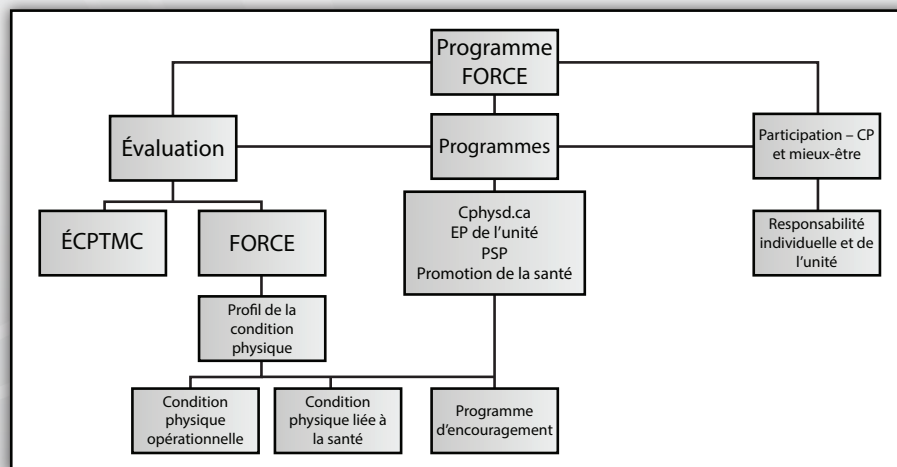
1. L'acronyme « FORCE » signifie « Forme Opérationnelle Requise dans le Cadre de l'Emploi ». Le programme FORCE est le programme de conditionnement physique des Forces armées canadiennes (FAC).
2. En soi, l'évaluation FORCE n'est pas une évaluation de la condition physique; elle reflète la norme minimale physique relative à l'emploi des FAC pour les tâches communes liées à la défense et à la sécurité, en conformité avec le principe de l'Universalité du service.
3. Certains métiers au sein des FAC exigent des normes supérieures, par exemple une meilleure condition physique ou un meilleur état de préparation opérationnelle, mais les normes minimales établies pour l'évaluation FORCE ont pour but de refléter les normes physiques de base des FAC liées à l'emploi que tous les membres doivent respecter.
4. L'évaluation FORCE cible les mouvements types, les systèmes énergétiques et les groupes musculaires sollicités dans l'exécution des tâches militaires communes. Les tâches communes englobent des tâches que tout membre des FAC pourrait être appelé à remplir, sans égard à son âge, sexe, grade et emploi et sont représentées dans une évaluation appelée Évaluation de la condition physique au moyen de tâches militaires communes (ÉCPTMC).
5. L'ÉCPTMC inclut les tâches suivantes :
 - a. Se mettre à couvert
 - b. Effectuer une extraction d'un véhicule
 - c. Piocher et creuser
 - d. Transporter une civière
 - e. Ériger une fortification en sacs de sable
 - f. Transporter des piquets et du fil de fer
6. La relation scientifique entre l'ÉCPTMC et l'évaluation FORCE permettent de refléter l'exécution et les normes des six tâches militaires communes de l'ÉCPTMC dans le cadre des quatre tâches de l'évaluation FORCE.
7. Afin qu'elle inclue une évaluation de la « condition physique générale » (liée à la santé plutôt que de servir à prédire le rendement physique au travail), l'évaluation FORCE comporte maintenant une mesure du tour de taille et une estimation de la capacité cardiorespiratoire. Ces mesures de la condition physique opérationnelle et la condition physique liée à la santé sont connues collectivement sous le nom de Profil de la condition physique FORCE.
8. Le programme FORCE comporte trois volets :
 - a. **Évaluation** : Ce volet inclut les quatre tâches énumérées ci-dessous, reliées directement à l'ÉCPTMC :
 - i. Course précipitée sur 20 m

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

- ii. Soulever des sacs de sable
- iii. Course-navette intermittente avec charge
- iv. Traction de sacs de sable

L'évaluation FORCE a également été étendue afin d'inclure le Profil de la condition physique, qui comporte trois volets :

- i. Condition physique opérationnelle
 - Prédit la capacité de répondre ou de surpasser les exigences physiques minimales du service militaire.
 - ii. Condition physique liée à la santé
 - Combine la capacité aérobie et le tour de taille. À la différence de la condition physique opérationnelle, la condition physique liée à la santé est évaluée strictement à des fins d'information et n'a aucun impact négatif sur le cheminement de carrière.
 - iii. Programme d'encouragement FORCE
 - Compare le personnel des FAC à leurs pairs ayant le même âge, se trouvant au même niveau et appartenant au même sexe.
- b. **Programmes** : Comprend les programmes de conditionnement physique créés par le personnel qualifié des PSP responsable du conditionnement physique ou les programmes de conditionnement physique provenant du site Web cphysd.ca et visant à préparer les membres des FAC aux rigueurs des opérations. Cela inclut également les exercices de conditionnement physique des unités ainsi que les programmes créés par le service de promotion de la santé.
- c. **Participation aux programmes de conditionnement physique et de mieux être** : Il incombe à la fois au personnel des FAC et à leurs unités respectives d'assurer et d'encourager la participation aux programmes offerts.



BUT

1. Le présent manuel décrit le programme FORCE et contient les renseignements nécessaires à la prestation du programme à l'intention des membres des FAC. Le programme FORCE respecte la DOAD 5023-2.

RÉFÉRENCES

1. Les ordonnances, directives et publications suivantes sont liées au Programme FORCE et se trouvent dans le RED à l'adresse <http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos-politiques-normes-directives-ordonnances-administratives-defense/index.page>.
 - a. DOAD 2007-1 Programme de sécurité générale
 - b. DOAD 5023-0, Universalité du service
 - c. DOAD 5023-1 – Critères minimaux d'efficacité opérationnelle liés à l'universalité du service
 - d. DOAD 5023-2, Programme de conditionnement physique
 - e. DOAD 5045-0, Programmes de soutien du personnel des Forces canadiennes
2. L'instruction 4000-21 du Groupe des services de santé se trouve à l'adresse suivante :
 - a. <http://cmp-cpm.mil.ca/fr/health/policies-direction/policies/4000-01.page>
3. L'information suivante est fournie à la page Web des SBMFC à l'adresse www.sbmfc.com :
 - a. Page d'accueil du programme FORCE
 - b. Mesure de la pression artérielle et de la fréquence cardiaque pour les évaluations de la condition physique des FAC, 13 décembre 2013
4. Mandat – Comité d'examen de l'évaluation de la condition physique (CEECP) –
Personne-ressource : Gestionnaire du conditionnement physique des FAC – **613-996-6304**.

EXIGENCES ET RESPONSABILITÉS

1. Comme le précise la DOAD 5023-2, les membres des FAC sont tenus de satisfaire chaque année à la norme d'évaluation FORCE.
 - a. **Directeur – Politique et griefs (Carrières militaires) (DPGCM)** : Bureau de première responsabilité (BPR) de la politique sur le conditionnement physique énoncée dans la DOAD 5023-2, Programme de conditionnement physique.
 - b. **Commandant du Commandement du personnel militaire (CCPM)** : BPR des programmes de conditionnement physique des FAC.
 - c. **DGP SBMFC** : au nom du CCPM, agit à titre de principale conseillère relativement aux questions portant sur la condition physique des membres des FAC.

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

- d. **Gestionnaires du conditionnement physique et des sports (GCPS) (ou l'équivalent) et gestionnaire supérieur des PSP** : ont comme responsabilité de répondre aux besoins des commandants (cmdt) en planifiant et en organisant des programmes de conditionnement physique au sein des FAC. Ils veillent au strict respect des protocoles décrits dans le Manuel d'instructions FORCE et s'assurent que tous les évaluateurs qualifiés FORCE (aussi bien les employés des PSP responsables du conditionnement physique que les militaires) sont informés de tout changement apporté au protocole ou de la tenue d'ateliers de recyclage. Ces fonctions incluent des visites annuelles sur place pour y soumettre à des vérifications les évaluateurs qualifiés FORCE n'appartenant pas aux PSP.
- e. **Chaîne de commandement** : Il incombe à la chaîne de commandement de veiller à ce que tous les membres des FAC prennent régulièrement part à un programme de conditionnement physique.
- f. **Commandants** : Les commandants sont responsables des programmes de conditionnement physique exécutés conformément à la politique des FAC et aux directives du commandement.
- g. **Évaluateurs qualifiés FORCE** :
 - i. Employés des PSP responsables du conditionnement physique : responsables envers leur GCPS de l'exécution en bonne et due forme de l'évaluation FORCE.
 - ii. Évaluateurs qualifiés FORCE des FAC : responsables envers leur chaîne de commandement et le GCPS de l'exécution en bonne et due forme de l'évaluation FORCE.
- h. **Fournisseur de soins de santé** : est tenu d'informer la chaîne de commandement des aspects médicaux du conditionnement physique, y compris de la capacité du personnel des FAC de participer au programme FORCE ou à l'ÉCPTMC, si nécessaire.